

15 mar 2012 -22:11

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2012

Contrôle budgétaire

Le Conseil des ministres a approuvé l'accord intervenu au Conseil des ministres restreint sur les économies supplémentaires. La Belgique respecte ainsi ses engagements à l'égard de l'Union européenne.

Le Conseil des ministres a décidé de réaliser un assainissement budgétaire complémentaire de 1,82 milliard d'euros. Pour consolider le budget, il a également prévu 650 millions d'euros de réserve. Le Conseil des ministres a fait le choix de la rigueur soutenable afin d'encourager la relance économique. Il a aussi fait le choix de mesures justes et équilibrées. Malgré un contexte très difficile, le pouvoir d'achat des citoyens est préservé et la compétitivité des entreprises est sauvegardée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>